

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Social 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04 Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 16 Economie			
Code	SOCM2B16	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Laurence CHARON (laurence.charon@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'objectif du cours est de familiariser l'étudiant avec les notions économiques de base afin de lui permettre de mieux comprendre et décrypter l'actualité économique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels

Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

3.4 Analyser une situation en tenant compte de son contexte (social, politique, culturel, ...)

Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**

4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité

4.2 Comprendre le fonctionnement (sociologique, économique, historique, culturel et politique) des domaines de l'information, de la communication, des médias et de la culture

Acquis d'apprentissage visés

Au terme du cours d'économie bloc 2, l'étudiant aura acquis les outils nécessaires pour :

- I. Comprendre le fonctionnement de l'économie nationale ;
- II. Tenir un discours économique simple;
- III. Comprendre et analyser l'actualité économique.
- IV. Se familiariser avec des termes du vocabulaire économique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOCM2B16ECO3 Economie

30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM2B16ECO3 Economie

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Exceptions après délibération du jury :

Cependant, en cas d'échec à 8/20 (ou inférieur à 8/20) dans une activité d'apprentissage composant l'UE et/ou dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs, le jury pourrait décider de ne pas valider l'unité d'enseignement.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est prise par le jury de valider l'UE malgré la note d'échec, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Seconde session (septembre)

Dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE, pour l'(ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu :

cas n°1 : une mention CM, PP, Z, PR ou FR : l'étudiant doit OBLIGATOIREMENT (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

cas n°2 : une note inférieure à 10/20: l'étudiant doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne présente pas la note inférieure à 10/20, l'activité d'apprentissage (et par extension l'UE) fera l'objet d'une mention PP (cf. supra point 3 des exceptions).

cas n°3 : une note de 10/20 ou plus: l'étudiant voit cette note maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer par écrit à cette note, en envoyant un mail à la direction ou son délégué dans les 3 jours ouvrables suivant la proclamation des résultats, et ce dans la perspective de la réussite de l'UE). La note obtenue en septembre annulera et remplacera celle de juin, quelle qu'elle soit.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Social 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04 Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Economie			
Code	23_SOCM2B16ECO3	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laurence CHARON (laurence.charon@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif du cours est de familiariser l'étudiant avec les notions économiques de base afin de lui permettre de mieux comprendre et décrypter l'actualité économique. Il fait suite au cours d'économie 1 (SCOM1013).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant sera capable de:

- Comprendre le fonctionnement de l'économie nationale ;
- Comprendre et décoder des notions de base d'économie ;
- Etre capable de tenir un discours économique simple;
- Etre capable de comprendre et d'analyser l'actualité économique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Les besoins, les biens et services, le circuit économique.
2. Notions économiques fondamentales (les agents économiques, les différents types de marché, la croissance, l'inflation, la déflation, les investissements, le PIB, le PNB).
3. L'Etat en tant que régulateur de l'activité économique
4. Thématiques analysées en fonction de l'actualité

Démarches d'apprentissage

- Cours essentiellement magistral mais où une démarche participative et de questionnement de la part des étudiants est souhaitée.
- Présentation de nombreux exemples et de situations concrètes permettant une vision pragmatique des notions théoriques.
- Utilisation de supports écrits et visuels pour agrémenter la théorie (liens Internet, vidéo, ...)

Dispositifs d'aide à la réussite

- Séance questions- réponses lors du dernier cours.

- Syllabus de cours, exemples, articles presse, vidéo et liens internet déposés sur la plateforme connectED. La consultation de ces documents est nécessaire pour la réussite de l'examen.
- La présence au cours constitue un élément essentiel dans la réussite de l'examen, le syllabus ne comprenant en effet pas tous les exemples et explications donnés lors des cours. Une présence assidue au cours est donc indispensable.
- Les étudiants ont la possibilité de consulter leur copie d'examen afin de recevoir des conseils personnalisés. La demande doit être introduite par email par chaque étudiant (laurence.charon@helha.be). L'enseignant se réserve le droit de refuser cette consultation des copies si l'étudiant n'a pas été assidu au cours, et ce sans raison valable.

Ouvrages de référence

Ouvrages:

de Wasseige, Y. (2005), Comprendre l'économie politique, Couleur livres

Genty, P. (2001), Approche théorique de la comptabilité en euros et à partir de documents réels, C.R.D.P.

Gilbert, A. (1983), Comptabilité Générale, Dunod

Jacquemin, A., Tulkens, H. (1993), Principes d'économie politique, De Boeck Université, 2^e édition

La politique monétaire, Notes d'information, Banque Centrale Européenne (disponible sur www.ecb.int)

Pandolfi, E., Thoumin-Berthaud, S. (2010), Principes Fondamentaux de l'économie et de la gestion, Hachette Education

Sloman, J. (2006), Principes d'économie, Pearson Education, 6^e édition

Blanchard Olivier, Cohen Daniel, Johnson Savid, Macroéconomie, 6^e édition, Pearson, 2013

Bruneel Jean-Marie, Connaissances de gestion, 5^e édition, Labor éducation, 2011

Moreau Claire-Hélène, cours d'économie, année 2014-2015, Bac 2, Helha Tournai.

Sources documentaires et statistiques courantes

Banque Centrale Européenne (www.ecb.int)

Banque Nationale de Belgique (www.nbb.be)

Direction générale Statistique et Information économique (statbel.fgov.be)

Supports

Les étudiants disposent d'un syllabus qu'ils sont invités à compléter par leurs propres notes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Janvier : 100% examen écrit

Septembre : 100% examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

On ne peut modifier cette organisation qu'en accord avec l'enseignant, les étudiants et la direction. (article 10 du Règlement des études)

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).